



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du procès-verbal du 28 mars 2025

Séance ordinaire du Lundi 14 avril 2025	Nombre de conseillers en exercice : 09	
Date de convocation : 08 avril 2025	Présents : 07	Pour : 09
Date d'affichage : 08 avril 2025	Pouvoir : 02	Contre : 00
	Votants : 07	Abst : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu accoutumé en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Guy JANSON, le Maire.

Étaient présents : M. JANSON Guy, M. CHAUVET Jean-Pierre, M. LANDANSKI Jean-François, Mme. SOMMESOUS Caroline, M. COLLOT Bernard, M. JANSON Pascal, ~~M. DRAVENY Francis,~~
~~Mme. HOCHÉDEZ Aurélie,~~ M. GUERIN Xavier formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : M. DRAVENY Francis et Mme. HOCHÉDEZ Aurélie

Pouvoir : M. DRAVENY Francis a donné pouvoir à M. LANDANSKI Jean-François
Mme. HOCHÉDEZ Aurélie a donné pouvoir à M. COLLOT Bernard

Secrétaire : M. LANDANSKI Jean-François

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2025, rédigé par Monsieur CHAUVET Jean-Pierre, le secrétaire de séance, tel que joint en annexe.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;
- **Vu** le projet de procès-verbal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. JANSON Guy, le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 mars 2025, tel que joint en annexe,

CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 051-215102591-20250415-D09_2025-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au texte de délibération.

A Les Grandes Loges, le 15 avril 2025,
Le Maire, Guy JANSON.

